

Sécurité routière

A l'occasion des vacances de la Toussaint, et à la suite des récents accidents impliquant son personnel, le groupe Sanef rappelle l'importance d'appliquer la règle du corridor de sécurité.

- Inscrit au Code de la Route depuis 2018*, le corridor de sécurité prévoit l'obligation pour tous les conducteurs, de ralentir et de se décaler (changer de voie si possible) à l'approche d'un véhicule arrêté sur la bande d'arrêt d'urgence.
- Ce dispositif encore trop peu connu donc appliqué) par le grand public, a pour but de garantir la sécurité des véhicules stationnés sur la bande d'arrêt d'urgence : clients en panne ou accidentés, mais aussi agents autoroutiers, forces de l'ordre, de secours et dépanneurs en intervention.
- Sur les autoroutes françaises, les intervenants sont victimes de 3 accidents en moyenne chaque semaine ; la plupart pourraient être évités si la règle du corridor de sécurité était respectée.




Senlis, le 15 octobre 2024

Appliquer la règle du corridor de sécurité pour sauver des vies

L'accidentologie des intervenants sur autoroute n'est pas une fatalité : en respectant le corridor de sécurité, beaucoup d'accidents pourraient être évités. C'est pourquoi, le groupe Sanef lance une campagne de sensibilisation, au moment des départs en vacances de la Toussaint, afin de faire connaître et appliquer cette règle du Code de la route.



La campagne se décline sur l'ensemble des supports de communication du groupe Sanef avec :

- De l'affichage sur les aires de repos.
- Un clip vidéo visible sur le site sanef.com et sur les totems interactifs des aires de service.
- Des spots diffusés sur l'antenne de Sanef 107.7.
- Des publications sur nos réseaux sociaux.    

L'actualité nous prouve que cette campagne de sensibilisation a toute sa légitimité. En effet, 2 fourgons de patrouilleur ont été percutés les 4 et 7 octobre derniers, respectivement sur l'A13 à proximité de Cricquebœuf et sur l'A26 au niveau de Saint-Omer. Ces accidents ont eu lieu alors que les fourgons étaient stationnés sur la bande d'arrêt d'urgence pour protéger un véhicule en panne.

Sur les autoroutes françaises, près de 3 accidents sur 4 se produisent sur la partie droite de la chaussée : sur la voie de droite (50 %) et sur la bande d'arrêt d'urgence (23%).

⇒ En respectant le corridor de sécurité ces accidents auraient pu être évités.

La sécurité des intervenants sur autoroute : une priorité

Les agents autoroutiers interviennent quotidiennement pour garantir aux conducteurs sécurité et fluidité. Ils portent secours 24h/24 et 7 jours/7 aux clients en difficulté en cas de panne ou d'accident.

Les intervenants sur autoroute sont particulièrement vulnérables lorsqu'ils interviennent sur le tracé autoroutier.

Ainsi en 2023, sur les autoroutes concédées françaises, ils ont été victimes de 144 accidents. Le bilan est lourd : un décès et 22 blessés (chiffres Asfa).

Pour le groupe Sanef, l'année 2023 a été marquée par 36 accidents impliquant son personnel dont un décès et 4 blessés. Au 10 octobre 2024, ce sont déjà 41 accidents comptabilisés - **5 de plus que sur la totalité de l'année 2023.**

Alors, sur la route lorsqu'une intervention est en cours, à son approche, j'applique le corridor de sécurité :



Le groupe Sanef

Filiale du groupe Abertis, leader mondial de la gestion d'autoroutes, le groupe Sanef exploite 1 807 km d'autoroutes, principalement en Normandie, dans le Nord et l'Est de la France. Les 2 200 collaborateurs du groupe se mobilisent chaque jour, 24h/24, pour assurer sécurité et confort à tous leurs clients. Partenaire de l'Etat et des territoires traversés par ses réseaux, le groupe s'engage pour favoriser les nouvelles mobilités, promouvoir la sécurité routière et lutter contre le réchauffement climatique.

Principales filiales : Sapn et Bip&Go

www.groupe.sanef.com

Contacts Presse :

Anne-Sophie Viennot
Responsable Sécurité Routière
Tel : 06 10 17 34 12
Email : anne-sophie.viennot@sanef.com

Marie Guérin
Responsable Communication Corporate
Tel : 06 67 90 67 95
Email : marie.guerin@sanef.com

groupe.sanef.com/Journalistes

